Orientation 2.7 Préserver les milieux marins

L'aire maritime adjacente se caractérise par la diversité des faciès des petits fonds associée à celle des grandes profondeurs du canyon des Stoechades. Cette situation particulière met fortement en lumière les relations écologiques entre milieux abyssaux et plateau continental. La juxtaposition entre milieux profonds et milieux de faible profondeur conditionne la présence d'un nombre important d'espèces de mammifères marins côtiers et d'eau profonde susceptibles d'être affectés par les perturbations sonores et les pollutions.

La charte porte donc une attention particulière à la prévention des pollutions et aux impacts des activités sur cet espace.

Les milieux et espèces caractéristiques des grands fonds de l'aire maritime adjacente nécessitent des mesures de protection particulières concernant le canyon des Stoechades et les cétacés.

6 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes	Principaux autres partenaires
		adhérentes	
2.7.1 Préserver les espaces d'interconnexion entre habitats et espèces marines pour maintenir les fonctionnalités des	Acquisition de connaissances	Échanges d'expériences sur es exemples à suivre en matière de gestion durable	Animateurs/ Opérateurs Natura 2000
	Diffusion des protocoles de suivi et intégration dans les observatoires		Intercommunalités
écosystèmes marins.	 Appui technique pour la gestion des sites à enjeu 		CDP, Prud'homies
Cf mesure 5.1.7.	et notamment des actions de restauration		Agence de l'eau RMC
			• AAMP
			Partenaires scientifiques
2.7.2 Améliorer la qualité des eaux côtières en	Acquisition de connaissances	Maîtrise d'ouvrage	Intercommunalités
limitant les contaminants (rejets d'eaux usées, stations d'épuration,) et les déchets (apports telluriques) dans le milieu marin.	Mise en oeuvre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin	• Information /Sensibilisation	TPM (Assainissement,
		et Communication auprès	contrats de baie),
		des usagers	Agence de l'eau RMC
			Syndicats
			SAGE Gapeau
	Page 1 / 4	f much @ margaretic mod for 100 10 20	Autorités portuaires

			• UPACA, FIN
			• CG83
			Commission de l'Accord
			RAMOGE
2.7.3 Organiser les usages balnéaires et nautiques pour préserver les habitats et les espèces patrimoniales notamment ceux d'intérêt communautaire. La mise en oeuvre de cette mesure implique notamment: - la mise en oeuvre d'une gestion globale des mouillages en cohérence avec la stratégie définie par l'État; les sites concernés par cette mesure sur l'aire maritime adjacente sont identifiés sur la carte des vocations par une étoile bleue dont la légende indique « espaces à vocation d'organisation des activités nautiques et balnéaires » - la définition des conditions de mouillage des grandes unités (plaisance, navires de	Appui technique aux porteurs de projet Identification avec les partenaires des zones les plus sensibles et des zones de substitution et leur mise en place	 Transfert d'expérience Prise en compte dans les plans de balisage et les projets d'aménagement Information / Sensibilisation et Communication auprès des usagers 	 DREAL, DDTM, PREMAR Syndicats de SCoT (volet mer) Animateurs/opérateurs Natura 2000 Autorités portuaires, Agence de l'eau RMC, AAMP Acteurs sociaux économiques du milieu marin FIN, CCIV Marine nationale, CROSS, Armements
croisière,navires de l'État,).			
Cette mesure nécessitera le recours à des équipements légers (mouillages, balisages, etc.) susceptibles d'altérer localement le caractère naturel du littoral. Ainsi, le nombre et la localisation de ces équipements	Page 2 / 4		

	0.10.1.	ations	
devront être étudiés pour permettre la meilleure intégration			
paysagère.			
2.7.4 Préserver les communautés caractéristiques des milieux très profonds, en assurant une veille sur le développement des nouvelles activités, notamment les activités technologiques, de recherche, d'exploration, etc.	 Acquisition de connaissances Appui scientifique Veille 	Participation à la veille sur les nouvelles activités	 PREMAR, DIRM, DDTM Conseil maritime de façade CDP, Prud'homies Marine nationale IFREMER, COMEX, AAMP Partenaires scientifiques
2.7.5 Préserver les cétacés	Animation de la partie française du	Diffusion des outils de	• PREMAR, DDTM
La mise en oeuvre de	sanctuaire Pelagos	sensibilisation (ports,	Ministère Pelagos
cette mesure implique notamment:	 Promotion d'un système de 	capitaineries, offices de	• AAMP
- la régulation du trafic maritime et l'appui à l'équipement des navires	géolocation en temps réel	tourisme, charte Pelagos • Signature et respect des	Marine nationaleArmateurs de France
de systèmes de géolocalisation des mammifères marins	des cétacésSensibilisation aux règles	engagements de la charte de partenariat Pelagos	Compagnies maritimes,
- la prévention des risques de perturbation des mammifères marins	d'approche (ambassadeur		Professionnels de
notamment par l'interdiction de la pratique de la nage avec les mammifères marins dans les coeurs et l'aire	Pelagos)Promotion d'une observation non impactante des cétacés		l'observation des cétacés • Associations naturalistes,
maritime adjacente. Compte tenu du caractère général de cette interdiction de nature à intéresser d'autres parcs nationaux, sa mise en oeuvre sera proposée au niveau national sous la forme d'un arrêté ministériel	Page 3 / 4		Partenaires scientifiques

- la promotion du label whale-whatching intégrant notamment le respect des règles d'approche des cétacés et préconisant l'absence de repérage aérien			
- la mise en oeuvre systématique du protocole d'effarouchement dans le cadre des missions de			
sécurité publique de pétardements.			
[]	[]	[]	[]

Référence ID de l'article : #5290 Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-16 15:58